

Chalette

Magazine municipal / n°38 / mai 2013



Place Commune

www.ville-chalette.fr



**Le Restaurant
sur le Lac ravagé par
un incendie**

P.2 et 15



**La réforme des
rythmes scolaires
reportée à 2014**

P.5



**Fête
au Lac**
1^{er} et 2 juin 2013

Animations
débat - restaurations
Entrée gratuite

**Dossier : Fête de Chalette
les 1^{er} et 2 juin au Lac**

Communiqué de presse

Réaction de Monsieur le Maire suite à l'incendie du Restaurant sur le Lac dans la nuit du 23 au 24 avril 2013

Dans la nuit, un incendie a totalement ravagé le Restaurant sur le Lac, équipement public majeur de la Base de Loisirs de Chalette. L'ensemble du bâtiment, la terrasse, le mobilier et le matériel ont été détruits par les flammes. Je me suis immédiatement rendu sur place pour constater l'étendue des dégâts.

Le spectacle est désolant et provoque un vrai choc, un sentiment d'incompréhension mais surtout de colère et de révolte. Et je tiens à apporter mon soutien aux huit salariés du Restaurant qui, cette nuit, ont vu leur lieu de travail partir en fumée.



vue depuis le lac

Car vu l'ampleur du sinistre, ses points de démarrage et sa rapidité, il semble que cet incendie soit d'origine criminelle, même si nous attendons les conclusions de l'enquête de police, en cours, pour déterminer précisément ses causes exactes.

Ce n'est pas la première fois que les équipements publics de notre commune sont attaqués d'une façon aussi lâche, et les actes se concentrent aujourd'hui sur la Base de Loisirs. Tous les Chalettois ont en mémoire l'incendie de l'Hôtel de Ville. Mais le Restaurant sur le Lac a lui aussi subi un important incendie en 2004 puis, à l'été 2011, une partie de sa terrasse a été brûlée, la buvette de la plage cambriolée, tout comme la Maison de la Nature et de l'Eau. Le 5 octobre 2011 toujours, c'est notre Base de Voile qui a été détruite par le feu et, quelques jours plus tard, de nombreux actes de vandalisme se sont produits sur le chantier de restructuration de la baignade. Les mois suivants, un départ de feu a heureusement pu être rapidement circonscrit au Hangar. Ces actes et leur localisation ne sont pas anodins.

suite du communiqué page 15 ...

Sommaire

P2 – Communiqué de presse

P3 – Actualités

Les élus de Chalette sur tous les fronts

P4 – On en parle

La réforme des rythmes scolaires reportée à 2014

P5 – L'invité du mois

Claude Muguet « Disponibilité au service de son entreprise »

P6 – Vivre ensemble

Un millier de seniors au repas des retraités

P7 – Développement durable

Un diagnostic énergie à coût réduit pour votre logement

P8 – Du côté de la radio

Le « Label Trempe » prend son envol

P9-10-11 Dossier

Fête de Chalette les 1er et 2 juin au lac de Chalette

P12 – Arts et Culture

Vers une coopération avec le camp de réfugiés d'Askar (Palestine)

P13 – Sports et Loisirs

Du vent dans les voiles

P14 – Libre expression

P15 – Communiqué de presse suite

P16 – A l'affiche

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : B. Ballu, D. Creff, P. Avezard,
B. Taleb / Conception maquette : C. Bas
Mise en pages et impression :
Orient Express 01 40 64 44 10

Imprimé sur papier 100% recyclé avec
des encres végétales par
ORIENT EXPRESS : 01 40 64 44 10

Les élus de Chalette sur tous les fronts

Hausse des impôts par le Département, maintien de la T.E.O.M. à l'Agglomération, baisse des aides de l'Etat à la Commune, autant de mauvais coups contre lesquels les élus se battent.

Durant les mois de mars et avril, les élus ont été amenés à se prononcer sur des décisions majeures, tant au niveau du Département que de l'Agglomération ou de la Ville.

Au Département, Franck Demaumont, en sa qualité de Conseiller général, s'est opposé à une importante augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 9,8 % proposée par le Président Eric Doligé.

À cette importante hausse s'ajoute le maintien de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, reconduite par le Conseil d'agglomération, et ce malgré le refus des élus de Chalette. Rappelons que cette taxe touche, sans aucune exception, tous les foyers, quels que soient leurs revenus. Ainsi, à l'exception des élus chalettois qui estiment que « la T.E.O.M. fait payer deux fois le même service d'enlèvement des ordures ménagères... et qu'elle est un coup terrible porté au pouvoir d'achat des familles », cette taxe a été votée par l'ensemble des autres élus de l'Agglomération.

L'Etat se désengage à hauteur de 700 000 euros dans le financement de l'école du Bourg.

Pour en finir avec les votes des budgets, rappelons que, malgré une baisse des recettes due à une réduction de la subvention de l'État de l'ordre de 700 000 euros pour le financement des travaux du futur groupe scolaire du Bourg et de 63 000 euros de la dotation générale de fonctionnement. **Le Conseil Municipal n'a, cependant, pas augmenté les taux de la part communale.** Il a donc pris le parti de recourir à l'emprunt pour terminer de boucler le financement de l'école. Mais à terme, pour pouvoir maintenir des services publics de qualité,



L'Etat se désengage à hauteur de 700 000 euros dans le financement de l'école du Bourg.

utiles quotidiennement à la population, il faudra une réforme d'ampleur de la fiscalité locale ainsi que du financement des collectivités locales. Cela devient d'autant plus urgent que la Communauté d'agglomération vient de remettre en cause le montant des dotations qu'elle versait auparavant aux communes membres afin de compenser les pertes de recettes fiscales que celles-ci percevaient avant la création de cette intercommunalité.

Autre sujet d'actualité, passé presque inaperçu mais pas sans conséquences, est celui de la modification des statuts de l'Agglomération. Au prétexte de l'intégration de cinq nouvelles communes dans l'Agglomération Montargoise (Lombreuil, Chevillon-sur-Huillard, Mormant-sur-Vernisson, Saint-Maurice-sur-Fessard et Solterre) le président de l'A.M.E. en a profité pour procéder à deux réformes d'ampleur. L'une portant sur les modalités de compensation financière entre l'Agglomération et les communes, **l'autre sur le transfert de la compétence de « la distri-**

bution de l'eau », actuellement sous la responsabilité des communes, à l'Agglomération. Cette décision, lourde de conséquences, pose la question de la gestion de l'eau qui est actuellement concédée sous la forme d'une délégation de service public à la Lyonnaise des eaux jusqu'en 2015. Pour les élus chalettois qui militent pour le renforcement des services publics, et donc pour une reprise de cette gestion en régie comme cela se développe partout en France, ce transfert de compétence pouvait attendre, le temps d'analyser sérieusement les conséquences de ce transfert et d'en débattre avec les populations concernées.

Face au refus du président de la Communauté d'agglomération de débattre sur la pertinence de ces orientations les élus chalettois ont donc refusé de cautionner la politique menée à l'Agglomération par le Député-Maire de Montargis.

Bruno Ballu

On en parle...

La réforme des rythmes scolaires reportée à 2014

Une réunion sur la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire s'est tenue vendredi 22 mars à la Maison des arts de Chalette. Elle a rassemblé 200 personnes du milieu éducatif (enseignants, parents d'élèves, personnels communaux intervenant dans les écoles). Après cette concertation, le Conseil municipal a décidé de suivre l'avis exprimé lors de cette rencontre et celui des Conseils d'écoles, à savoir : reporter la réforme des rythmes scolaires à 2014.

Au cours de cette réunion ont été abordés les enjeux de la réforme, le projet éducatif territorial, la synthèse des propositions des Conseils d'école, les scénarii envisagés ainsi que les enjeux financiers et organisationnels pour la commune. Parmi les participants, un large consensus s'est dégagé pour reporter la réforme à 2014 afin de laisser le temps d'organiser le changement d'horaires. De plus, les personnes présentes à ce débat étaient plutôt favorables aux cours dispensés par les enseignants entre 8 heures 30 et 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 15 heures 45, avec une pause méridienne de deux heures. À partir de 15 heures 45, la Ville prendrait alors

en charge gratuitement les enfants ne rejoignant pas leurs parents pour leur proposer des activités pédagogiques jusqu'à 17 heures 30 ; viendrait ensuite l'accueil payant jusqu'à 18 heures 30.

Suite à cette réunion, le Conseil municipal a pris en compte les revendications des acteurs de l'éducation en décidant de reporter la réforme des rythmes scolaires à 2014.

Une motion relative à la réforme des rythmes scolaires

Par ailleurs, la Ville a proposé une motion relative à cette réforme des rythmes scolaires dans laquelle elle demande la restauration de tous les postes supprimés, notamment

les R.A.S.E.D.*, la titularisation des précaires, la dotation dans les écoles de matériels permettant un épanouissement des élèves, la mise en place d'une formation initiale et continue des enseignants, ou encore la revalorisation de la condition enseignante en augmentant les salaires. Enfin, il est précisé dans cette motion que les collectivités étant responsables d'une prise en charge plus importante des enfants, cela ne peut se faire sans contrepartie financière pérenne, et non comme un appât sur une seule première année.

Déborah Creff

* R.A.S.E.D. : Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté



La réunion sur la réforme des rythmes scolaires du 22 mars a rassemblé toute la communauté éducative

Pour des centres de santé publics intercommunaux et la réouverture de la maison de retraite de Chalette

Les comités U.N.R.P.A. (sections Bourg/Lancy et Vésines) et les retraités C.G.T. ont lancé, à l'occasion du repas annuel des retraités et personnes âgées, une pétition qui se poursuit. Cette pétition qui rencontre un large écho est soutenue par la Municipalité.

Celle-ci réclame :

■ la création dans nos villes de Centres de santé publics intercommunaux salariant des médecins généralistes et spécialistes, et des professions paramédicales qui répondent aux besoins de santé des habitants et évitent l'avance des frais de consultation ;

■ le respect des engagements du Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise et du Conseil général de reconstruire 120 lits à tarifs abordables pour la Maison de retraite Soleil d'Automne de Chalette.



Je soutiens ces revendications

Coupon à retourner au secrétariat du maire : Mairie – B.P. 47 – 45120 Chalette-sur-Loing

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Courriel :



Claude Muguet

Claude Muguet

« Disponibilité au service de son entreprise »

La nouvelle école du Bourg de Chalette qui se construit depuis plusieurs mois prend forme, notamment grâce à la société « Claude Muguet couverture » qui s'occupe de réaliser la toiture en zinc du futur établissement scolaire, lequel ouvrira à la rentrée de septembre. L'occasion de partir à la rencontre du chef de l'entreprise, Claude Muguet.

Claude Muguet en quelques dates

- > **1950** : Naissance de Claude Muguet à Courtenay.
- > **6 juin 1966** : Aide-mètreur à l'entreprise Filliatre et fils à Chalette.
- > **1^{er} février 1981** : Chef de secteur dans l'entreprise d'étanchéité SMAC à Besançon et Paris.
- > **21 septembre 1981** : Création de l'entreprise « Claude Muguet couverture ».
- > **2010** : Claude Muguet reçoit la médaille de la ville pour sa conscience professionnelle et sa disponibilité.
- > **Printemps 2013** : Réalisation de la toiture en zinc de l'école du Bourg de Chalette.

« **C**laude Muguet couverture est une entreprise de bâtiment créée le 21 septembre 1981 qui consiste à réaliser des toits dans toutes leurs dimensions et sous toutes leurs formes », nous explique Claude Muguet – son fondateur – ajoutant que « depuis sa création, la société n'a cessé de se développer : elle compte en effet aujourd'hui vingt-six salariés ». Claude Muguet, fils d'agriculteur originaire de Courtenay, découvre le métier de métreur dès l'âge de seize ans : en 1966, il devient aide-mètreur dans l'entreprise « Filliatre et fils » à Chalette, devenue ensuite « Filliatre et Sigot ». « Le métier de métreur m'a toujours plu ! », s'enthousiasme Claude pour qui cette profession se révèle une véritable vocation. Quinze ans plus tard, il acquiert des responsabilités en devenant chef de secteur durant six mois pour la société SMAC, leader français de l'enveloppe du bâtiment à Besançon mais aussi à Paris. Claude décide alors de voler de ses propres ailes en créant sa propre entreprise à Chalette. Au départ, il démarre en employant un couvreur puis, trois ans plus tard, le personnel s'étoffe avec sept couvreurs supplémentaires. Depuis plus de trente ans, l'entreprise participe à divers chantiers dans la ville de Chalette comme ceux de la ludothèque, la

médiathèque, les logements sociaux dans l'ancien presbytère, le lotissement rue Victor-Hugo ou encore les écoles de Vésines, de la Pontonnerie et Pierre-Perret. Concernant l'école du Bourg actuellement en construction, huit de ses employés travaillent depuis février sur la toiture qui sera achevée en mai. Durant une grande partie de sa vie, Claude a ainsi déployé toute son énergie pour développer sa société. Une belle réussite assombrie par la maladie en l'an 2000 : Claude découvre qu'il souffre d'une tumeur au cerveau et après une opération chirurgicale, il devient aveugle. Malgré cette épreuve, Claude est parvenu à poursuivre son activité professionnelle. Secondé par une assistante qui lui lit des documents ou encore gère à ses côtés la facturation, Claude dirige toujours d'une main de maître son entreprise : « Cela m'apporte une vie sociale, je réponds au téléphone, je suis les chantiers ainsi que les équipes, j'analyse les différentes situations et je reste le principal décideur ». Une ténacité qui lui vaut, il y a trois ans, de recevoir la médaille de la Ville par le Maire, Franck Demaumont : une distinction honorifique mettant en avant sa disponibilité, son savoir-faire ainsi que sa conscience du métier.

Déborah Creff

Vivre ensemble

Un millier de seniors au repas des retraités

Le traditionnel repas des retraités de Chalette s'est tenu dimanche 21 avril au complexe sportif du Château-Blanc rassemblant un millier de seniors qui ont partagé ensemble un après-midi de fête et de gastronomie.

Au cours de l'année, les retraités ont l'occasion de se retrouver dans les foyers Jacques-Duclos, Paul-Marlin ou encore à la résidence Louise-Michel à Chalette pour pratiquer des activités organisées par le S.E.M.U.R.P.A. ou diverses associations. Mais les deux temps forts, tous les ans, sont le repas des retraités en avril ainsi que les rencontres d'octobre. Pour Liliane Berthelier, conseillère municipale déléguée aux retraités et aux personnes âgées, « ce repas est toujours un événement très attendu par les seniors car certains sont relativement isolés et cette journée leur permet de se retrouver pour faire la fête en toute convivialité ». Cet événement a été l'occasion de présenter aux personnes âgées la nouvelle directrice du pôle solidarité, Stéphanie Desmaret, qui a profité de ce repas réunissant les retraités de la ville pour s'informer sur leurs attentes via un questionnaire.

Par ailleurs, au cours du déjeuner, le problème de la désertification médicale a été abordé avec les deux



U.N.R.P.A. et les organisations syndicales de retraités qui ont décidé de mettre en place une pétition contre la fermeture de la maison de retraite de Chalette et les problèmes de désertification médicale (voir pétition page 4).

Quant au Maire de la ville, Franck Demaumont, il a fait part lors de son discours de sa crainte de voir les avancées sociales disparaître en raison de la crise : « Face à cette avalanche d'austérité et de mauvais coups, beaucoup sombrent dans le désespoir. Il est

plus que temps de retrouver cet esprit de la Résistance, d'entendre résonner en nous leur espoir de jours meilleurs, leur capacité à imaginer, inventer, créer. »

Enfin, la doyenne de ce repas des seniors, Rolande Duwiquet âgée de 96 ans, n'a pas manqué ce moment festif qu'elle a qualifié de « magnifique ». Espérant devenir centenaire, elle n'a pas hésité non plus à goûter aux différents mets servis lors du repas et surtout à faire honneur à la piste de danse !

Déborah Creff

Résidence pour personnes âgées Jacques-Duclos Des logements rénovés en attente de locataires

Les logements de la résidence Jacques-Duclos viennent d'être rénovés. Plusieurs sont vacants et attendent leurs locataires. Située au cœur du quartier de Vésines, à proximité de tous les commerces et d'un arrêt de bus, la résidence offre à ses habitants autonomes et âgés d'au moins 55 ans, de multiples services :

- restaurant (prix du repas 5,30€) - service de pédicure sur rendez-vous les mardis et les mercredis matin,
- service de portage de repas pour les personnes ne pouvant pas déjeuner au restaurant,
- terrain de pétanque, salle d'activité avec coin bibliothèque et jeux de société, accessibles du mardi au samedi. Tous les premiers jeudis de chaque mois, l'U.N.R.P.A. organise une belote et une permanence tous les jeudis après-midi.

Actuellement 11 logements sont disponibles :

- studio de 28,59 m² pour un loyer de 279,84€
- F2 de 47,20m² pour un loyer de 430,67€. Les loyers comprennent le chauffage et sont éligibles à l'APL. Eau et l'électricité sont à la charge des locataires.



Pour tout renseignement :
S.E.M.U.R.P.A., du mardi au samedi
de 9 h à 16 h
Tel : 02.38.93.34.18
44 rue Roger-Salengro
Courriel :
stephanie.morlet@ville-chalette.fr

Un diagnostic énergie à coût réduit pour votre logement

- Vous souhaitez réduire vos consommations d'énergie ?
- Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement ?
- Vous envisagez de faire des travaux dans votre logement ?

Pour faire les bons choix, adressez-vous à votre **Espace Info Énergie** (02 38 62 47 07), soutenu par la Région Centre et l'ADEME*. Des conseillers **indépendants** répondront **gratuitement** à vos questions. Il vous est conseillé de vous munir de vos factures d'énergie des trois dernières années, des travaux effectués dans votre logement et autres documents utiles pour optimiser votre entretien.

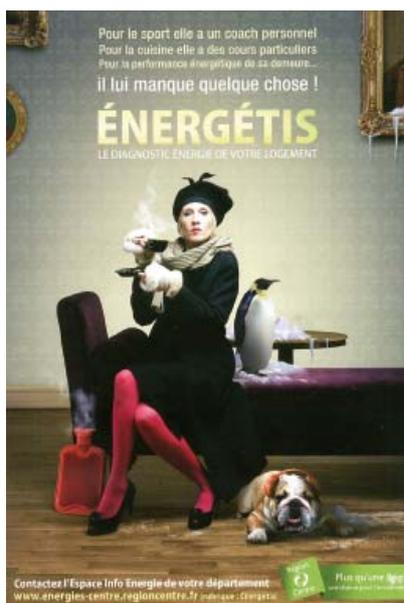
Une aide supplémentaire

Si vos interrogations nécessitent le déplacement d'un expert en maîtrise de l'énergie et si vous êtes propriétaire d'un logement individuel construit avant 2001, la Région Centre prendra en charge une partie des frais avec le **dispositif « ENERGETIS »**. Si vous en bénéficiez, vous pouvez faire réaliser un diagnostic énergétique en contactant le prestataire de votre choix parmi la liste des professionnels compétents et indépendants sélectionnés par la Région Centre. Le coût global du diagnostic énergétique est de 550 euros mais seulement 200 euros TTC restent à votre charge : la Région Centre prend en charge les 350 euros restants sous la forme d'un chèque audit énergétique qui vous permettra de payer le solde de la facture au prestataire.

En quoi consiste ce diagnostic ?

C'est une analyse détaillée de votre logement qui étudie :

- le confort thermique,
- le choix des énergies,
- les systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire,
- les choix d'isolation des combles, des murs, des ouvrants,
- l'optimisation des contrats auprès des fournisseurs d'énergie,



- les consommations spécifiques d'électricité : éclairage, froid, appareils électro-ménagers...
- Cette étude a pour but de vous aider à réduire vos consommations d'énergie et vos émissions de gaz à effet de serre, vous donner des solutions pour réduire vos consommations, vous aider, en toute neutralité, à faire les bons choix de travaux et de rénovation énergétiques, hiérarchiser les travaux en fonction de votre budget et de vos objectifs. Concrètement, une proposition chiffrée et

argumentée de programme d'économie d'énergie vous sera remise, avec des estimations sur le coût des travaux utiles et l'évolution de votre facture d'énergie.

Bon à savoir :

- Consultez votre Espace Info Énergie pour connaître les aides aux financements des travaux envisagés : d'autres aides existent pour les projets individuels d'efficacité énergétique, notamment le prêt ISOLARIS ;
- Le dispositif ENERGETIS de la Région Centre n'est pas éligible au crédit d'impôt national. Il ne permet pas non plus de bénéficier de l'éco Prêt à taux zéro, sauf si le prestataire que vous choisissez utilise le logiciel de calcul thermique imposé par la réglementation pour bénéficier de l'éco-PTZ.

Pour tout renseignement :
Espace Info Énergie du Loiret :
02 38 62 47 07

Laurence Duval
sur la base de la plaquette
ENERGETIS de la Région Centre

* A.D.E.M.E. : Agence De l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Pourquoi cette aide ?

La Région Centre met en place un grand **plan d'isolation des logements** pour répondre à l'objectif inscrit dans son « PLAN CLIMAT » de **réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2020**.

Depuis la fin du XVIII^{ème} siècle, notre modèle de civilisation est fondé sur une exploitation intensive des ressources fossiles : charbon, pétrole, gaz. La combustion de ces ressources fossiles et les autres émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine entraînent un réchauffement climatique sur l'ensemble de la planète, avec de graves conséquences sur l'environnement : fonte des glaciers et de la banquise, acidification des océans, recrudescence des inondations d'une part et des sécheresses d'autre part, érosion de la biodiversité...

Dans notre région, les émissions de gaz à effet de serre proviennent de quatre secteurs : l'agriculture, le bâtiment, les transports et l'industrie. Dans le bâtiment, elles ont essentiellement pour origine l'énergie consommée pour le chauffage. Il faut donc isoler les bâtiments pour diminuer leur consommation.

Du côté de la radio...

Le « Label Tresp » prend son envol

Le 12 avril, pour la deuxième soirée de sélection, le Label Tresp 2013, organisé par Radio Chalette, a battu son record d'affluence. Plus de 400 personnes se sont massées dans le Hangar de Chalette.

Cinq groupes étaient présents ce soir-là pour en découdre et s'attirer les faveurs du jury et du public : **Mourad, Lost Of The Moon, Coda, No Sign Nothing** et **La Logique du Pire**.

Prochain rendez-vous le 5 juillet avec, là aussi, cinq groupes à l'affiche : **Ted Valium, Yeti, François en trio, High Scream, Kosmik Explosion Blues Band**, avant la grande finale le 28 septembre, toujours au Hangar.



No Sign Nothing

Radio Chalette « À Block de Rock »

Sur Radio Chalette, le Rock c'est à plein tube. En journée, la couleur musicale est « **Pop-Rock** ». Le soir venu, tout au long de la semaine, cela l'est encore plus avec de nombreuses émissions qui brassent un grand éventail du « Rock ». Un éventail qui s'est agrandi il y a quelques semaines avec l'arrivée d'une nouvelle émission « **Éclats de Rock** ». Présentation de celle-ci par l'animateur Jean-Paul Blanc.

Éclats de Rock est destinée à tous les amoureux de la musique qui remue et qui donne le frisson. Quarante ans de décibels et d'énergie déferlent sur les ondes : du hard-rock, du blues, du southern, du doom, du heavy, du metal, du classic-rock... mais aussi des nouveautés, des infos, des « pépites » rares et des surprises...

C'est la crème mondiale du rock de qualité à découvrir ou à se remémorer, pour tous ceux qui refusent qu'on leur impose une musique formatée que l'on entend partout. Peu de bla-bla et à chaque fin d'émission, un concert live d'un groupe mythique.

LE « ROCK » sur Radio Chalette c'est aussi :

Le lundi :

21 h - 22 h : Monkey Bizness - soul, rhythm n' blues, rock steady (rediffusion le vendredi de 21 h à 22 h)

22 h - 23 h : Big Cactus Country - musique country (rediffusion le mercredi de 21 h à 22 h)

23 h - 0 h : Prélude - musique dark-folk, coldwave, martial et indus (rediffusion le jeudi de 23 h à 0 h)

Le mardi :

21 h - 22 h : Le Superson des Sixties (rediffusion le jeudi de 22 h à 23 h)

22 h - 0 h : Ici l'ombre (le premier mardi du mois)

Le jeudi :

21 h - 22 h : Éclats de rock - hard, metal, blues, classic-rock, trash, doom, heavy, power... (rediffusion le dimanche)

Les infos locales et régionales

Radio Chalette, c'est aussi l'info locale, régionale, nationale et internationale au travers de nombreux journaux :

- du lundi au vendredi, à 7 h, 8 h, 9 h, 12 h 30, 18 h.
- le samedi, à 7 h, 8 h, 9 h, 12 h 30.
- et des flashes du lundi au vendredi, à 10 h, 11 h, 12 h, 15 h, 16 h, 17 h.

Les week-ends

Les samedis

9 h - 12 h : Le Mag' : Actualité de la semaine, chronique environnement, interviews, invités, chronique culture, agenda sortie,

12 h 35 - 13 h : 1^{er} samedi : Les beaux mémos de Ravel (Beaux mémos de Ravel : Rendez-vous cinéma Art & essais,) - 2^{ème} & 4^{ème} samedis : J'ai rendez-vous avec vous (Colette reçoit un acteur de la vie locale) - 3^{ème} samedi : Chronique Philactérienne (Christophe et Thierry parlent BD avec leurs invités)

Les dimanches :

9 h - 10 h : Passion Accordéon, 11 h - 12 h 30 : dimanche portugais, 12 h 30 - 14 h : Infos Musiques turques, 14 h - 16 h : domingo de salsa, 16 h - 17 h : Somethin' Else (jazz), 17 h - 18 h : Hit Pop Rock Radio Chalette, 18 h 30 - 19 h 30 : résultats sportifs du week-end

Patrice Avezard

La Fête de Chalette, un rendez-vous qui unit

Les 1^{er} et 2 juin prochains, comme chaque année, les Chalettois se retrouveront au Lac pour fêter l'arrivée des beaux jours. Cette fête placée sous le signe du « vivre ensemble et contre toutes les discriminations » sera, à n'en pas douter, fraternelle, originale, familiale, ludique et engagée.

Fraternelle, car elle sera le rendez-vous de tous les Chalettois, dans leur grande diversité, et de toutes celles et de tous ceux qui se retrouvent derrière les valeurs de justice, de solidarité et de paix.

Originale, avec le concert exceptionnel de l'Orchestre National de Barbès qui, par un savant mélange musical, emportera le public dans un voyage transméditerranéen.

Familiale : ouverte à tous et gratuite, cette fête permettra, dans un cadre bucolique, à toutes les générations de trouver des raisons de s'émouvoir, de participer, de se restaurer, de se distraire.

Ludique : avec les dizaines d'animations qui seront proposées, allant des structures gonflables si prisées par les plus jeunes à la découverte des jeux de société, en passant par l'espace nautique ou autres pratiques sportives, cette fête permettra aux enfants de s'épanouir en toute liberté pour le plus grand bonheur des parents.

Engagée, grâce à l'importante participation des associations qui animeront des débats, présenteront des expositions, organiseront la restauration et inviteront le public à découvrir leur culture.

Précisons que tous les débats qui se tiendront dans le stand de la Ville porteront sur l'engagement citoyen à promouvoir les valeurs de solidarité et de fraternité.

Une votation citoyenne

C'est tout le sens de la votation citoyenne pour le droit de vote et d'éligibilité des étrangers non communautaires aux élections locales alors que celui-ci est ouvert aux personnes issues de l'Union Européenne. Promesse de campagne du Président de la République et de sa majorité parlementaire, l'obtention de ce droit est chère à la Municipalité et aux associations. En effet, comment peut-on le refuser à des personnes qui habitent depuis de très nombreuses années dans la commune, qui s'acquittent comme tout le monde (ou presque tout le monde !) de leurs impôts, qui participent à la vie locale dans le mouvement associatif ou sportif, comme la fête



La Fête de Chalette, un rendez-vous fraternel

en témoignera ? Un droit élémentaire, un droit à la citoyenneté.

Dans le prolongement du droit à l'exercice de la citoyenneté par tous, les élus ont encouragé la création d'un Conseil Municipal des Enfants. La Fête de la Ville sera l'occasion de le présenter puisque ses membres seront élus par leurs camarades de classes le 30 mai prochain.

Pour conclure, disons que la fraternité est un lien naturel qui, tout comme le sentiment de solidarité et d'amitié, unit ou devrait unir les femmes et les hommes. La fraternité n'est-elle pas l'une des composantes de la devise de la République française, « Liberté, Égalité, Fraternité », comme en témoigne l'article 1er de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « *Tous les êtres naissent libres et égaux en dignité et en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* » ?

En rappelant ces définitions, nous soulignons combien la Fête de Chalette participe à l'expression d'une fraternité qui, convenons-en, est trop souvent mise à mal, trop souvent ignorée, trop souvent maltraitée.

Dossier / Fête de Chalette les 1^{er} et 2 juin au Lac

Un rendez-vous familial, festif, ouvert sur le monde

Les *Ni queue Ni tête* et l'*Orchestre National de Barbès* en concert

Populaire, ouverte sur le monde et familiale, la Fête de Chalette est également un grand rendez-vous musical. Au programme, le groupe **Ni queue ni Tête**, gagnant du Label Tremp 2012, et le célèbre et très populaire **Orchestre National de Barbès**. Ils se produiront tous les deux le samedi soir sur la grande scène. Avec ces deux formations composées de joyeux drilles et de musiciens de qualité, dont une accordéoniste, ce



sont la joie de vivre, l'échange, le partage, le voyage et l'humour qui envahiront le théâtre de verdure. Autant dire que, quelle que soit la météo du jour, les **Ni queue ni tête** et l'**Orchestre National de Barbès** endiableront et réchaufferont, si besoin est, le cœur du public, tant par leurs rythmes endiablés que par leur bonne humeur. Une soirée à ne manquer sous aucun prétexte.

Programme

■ Samedi 1^{er} juin

- 11 h – orchestre à l'école (grande scène)
- 11 h 30 - inauguration officielle de la fête par le Conseil municipal
- 20 h – *Ni queue ni tête* (grande scène)
- 21 h – *Orchestre National de Barbès* (grande scène)

■ Dimanche 2 juin

l'après-midi sur la grande scène : Chorale « Air du temps »

■ Sous le stand de la Ville

- votation citoyenne pour le droit de vote et d'éligibilité des étrangers, à l'initiative du M.R.A.P. et du collectif citoyen
- exposition(s) sur le vivre ensemble et la lutte contre les discriminations, et sur le projet de coopération internationale avec le camp de réfugiés d'Askar (Palestine)
- débats divers, notamment sur le droit de vote des étrangers et sur le thème de la lutte contre les discriminations

■ Pendant les deux jours

- structures gonflables
- animations diverses
- activités sportives variées
- les Croqueurs de pavés : initiation au cirque, déambulation
- une garderie à la disposition des parents par créneaux d'une heure
- restauration variée (espagnole, turque, tunisienne, africaine, portugaise, française)

Le programme complet de la Fête sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la ville et disponible en mairie.

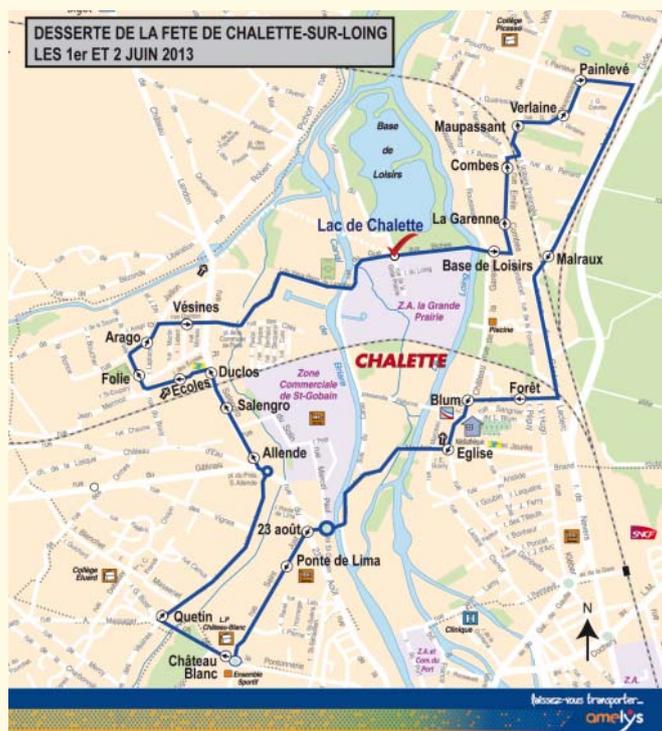


Dossier / Fête de Chalette les 1^{er} et 2 juin au Lac

Un rendez-vous familial, festif, ouvert sur le monde

Les associations présentes sur la Fête

- A.C.D.
- Association des parents d'élèves du Bourg
- Association des parents d'élèves de la Pontonnerie
- Agir pour la Palestine
- Collectif Immigrés
- M.R.A.P.
- Collectif BDS
- Amnesty International
- Artisans du Monde
- Autrement, autres mots
- Femmes Solidaires
- Iberia Cultura
- CNL 45
- Récup'arts
- Ibuka
- A.F.A.C.S.
- Mimosa
- A.C.O.T.A.M.
- Association des Portugais du Gâtinais
- Association des Tunisiens du Loiret
- A.C.P.E.T.A.M.
- A.R.I.A.M.
- Les Croqueurs de pavés
- A.G.A.T.
- Modélisme naval
- Femmes Demboubé
- Palmeurs du Gâtinais
- A.S.C Turquie
- Radio Chalette



■ Transports spéciaux gratuits pour la Fête

les samedi 1^{er} et dimanche 2 juin

■ Horaires de la Fête

- samedi et dimanche, ouverture à 10 h – fermeture après les concerts le samedi
- dimanche, fermeture à 19 h

	Transports spéciaux Fête de la ville de Chalette-sur-Loing Lac de Chalette - samedi 1er juin et dimanche 2 juin 2013								
	SAMEDI 1er JUIN 2013					DIMANCHE 2 JUIN 2013			
	Aller	Aller / Retour	Aller / Retour	Aller / Retour	Dernier retour	Aller	Aller / Retour	Dernier retour	
CHÂTEAU BLANC	9H40	11H25	13H25	17H25	-	11H25	15H55	-	
QUETIN	9H41	11H26	13H26	17H26	-	11H26	15H56	-	
ALLENDE	9H42	11H27	13H27	17H27	-	11H27	15H57	-	
SALENGRO	9H43	11H28	13H28	17H28	-	11H28	15H58	-	
DUCLIOS	9H44	11H29	13H29	17H29	-	11H29	15H59	-	
ECOLES	9H45	11H30	13H30	17H30	-	11H30	16H00	-	
FOLIE	9H46	11H31	13H31	17H31	-	11H31	16H01	-	
ARAGO	9H47	11H32	13H32	17H32	-	11H32	16H02	-	
VESINES	9H48	11H33	13H33	17H33	-	11H33	16H03	-	
HUTCHINSON	9H49	11H34	13H34	17H34	-	11H34	16H04	-	
LAC DE CHALETTE	9H51	11H36	13H36	17H36	23H30	11H35	16H05	19H00	
BASE DE LOISIRS	9H52	11H37	13H37	17H37	23H31	11H36	16H06	19H01	
LA GARENNE	9H53	11H38	13H38	17H38	23H32	11H37	16H07	19H02	
COMBES	9H54	11H39	13H39	17H39	23H33	11H38	16H08	19H03	
MAUPASSANT	9H55	11H40	13H40	17H40	23H34	11H39	16H09	19H04	
VERLAINE	9H55	11H40	13H40	17H40	23H34	11H39	16H09	19H04	
PAINLEVE	9H56	11H41	13H41	17H41	23H35	11H40	16H10	19H05	
MALRAUX	9H57	11H42	13H42	17H42	23H36	11H41	16H11	19H06	
FORET	9H58	11H43	13H43	17H43	23H37	11H42	16H12	19H07	
BLUM	9H59	11H44	13H44	17H44	23H38	11H43	16H13	19H08	
EGLISE	10H00	11H45	13H45	17H45	23H39	11H44	16H14	19H09	
23 AOÛT	10H01	11H46	13H46	17H46	23H40	11H45	16H15	19H10	
PONTE DE LIMA	10H02	11H47	13H47	17H47	23H41	11H46	16H16	19H11	
CHÂTEAU BLANC	10H03	11H48	13H48	17H48	23H42	11H47	16H17	19H12	
QUETIN	10H04	11H49	13H49	17H49	23H43	11H48	16H18	19H13	
ALLENDE	10H05	11H50	13H50	17H50	23H44	11H49	16H19	19H14	
SALENGRO	10H06	11H51	13H51	17H51	23H45	11H50	16H20	19H15	
DUCLIOS	10H07	11H52	13H52	17H52	23H46	11H51	16H21	19H16	
ECOLES	10H08	11H53	13H53	17H53	23H47	11H52	16H22	19H17	
FOLIE	10H09	11H54	13H54	17H54	23H48	11H53	16H23	19H18	
ARAGO	10H10	11H55	13H55	17H55	23H49	11H54	16H24	19H19	
VESINES	10H11	11H56	13H56	17H56	23H50	11H55	16H25	19H20	
HUTCHINSON	10H12	11H57	13H57	17H57	-	11H56	16H26	-	
LAC DE CHALETTE	10H15	12H00	14H00	18H00	-	12H00	16H30	-	

Arts et culture

Vers une coopération avec le camp de réfugiés d'Askar (Palestine)



Vue du Mur au check point de Calendia

Du 10 au 16 mars, une délégation chalettoise (1) s'est rendue en Palestine afin d'élaborer un projet de coopération avec le camp de réfugiés d'Askar à Naplouse (Cisjordanie).

Le camp de réfugiés palestiniens d'Askar est situé dans la périphérie de Naplouse ; il a été établi en 1950 par l'UNRWA, agence de l'ONU chargée de l'assistance aux réfugiés après l'expulsion de leurs terres en 1948. Plus de 15 000 habitants y vivent aujourd'hui. Situé en «Zone B» sous contrôle de l'Autorité Palestinienne et Israélienne, il est administré par un comité populaire, l'équivalent de nos municipalités. Tous les partis ou associations y sont représentés mais il n'y a pas d'élections locales, les membres sont désignés. Ce comité gère l'aide internationale de l'UNRWA qui s'amenuise d'année en année. Il s'occupe de la santé publique, de l'éducation, de la voirie, de l'urbanisation, etc.

Le camp de réfugiés d'Askar

En visitant Askar, soulignent les membres de la délégation, « nous avons découvert la vie du camp et ses nombreuses problématiques ». Les habitants endurent des situations difficilement supportables : difficultés sociales, pauvreté, manque de services publics... Le taux de chômage avoisine les 25 % de la population active (les femmes ne sont pas

comptées dans les statistiques). Pour pallier le manque d'infrastructures, des femmes ont créé un centre social. Elles œuvrent, principalement, en direction des femmes et des enfants du camp mais restent ouvertes aux femmes de Naplouse. Elles proposent des formations et ont mis en place un jardin d'enfants et une école maternelle. Autre énorme problème à Askar : le nombre important d'orphelins et de prisonniers. Face à cette situation, les femmes ont l'obligation de travailler pour survivre.

Des Palestiniens réfugiés sur leurs propres terres

En Palestine, Israël a tous les droits. À tout moment, les habitants peuvent être contrôlés ou interdits de circuler et/ou arrêtés. « Il ne faut pas oublier que nous sommes dans un pays occupé », souligne Gwenaëlle. Et d'ajouter, soutenue par Frédéric : « On a beau savoir, avoir lu sur la situation, c'est en allant sur place, qu'on ressent, qu'on comprend qu'on ne savait rien ». Pour Frédéric, c'est ce mur de 9 mètres de haut qui sépare Israël de la Palestine, mais qui grignote toujours plus de terres qui l'a impressionné. Le mur peut

séparer une ville, des familles. Et pourtant, malgré toutes ces difficultés, cette peur quotidienne, les Palestiniens réfugiés et prisonniers sur leurs propres terres continuent à espérer. Pour eux, la solution réside dans la solidarité internationale. Le camp n'est qu'une solution provisoire après avoir été chassés de leurs maisons. Leur souhait ? Continuer la lutte pour le droit au retour sur leurs terres, à la liberté et à la paix dans un état palestinien.

Nouer des liens dans la durée

Durant son séjour, la délégation a rencontré de nombreux interlocuteurs afin de mettre en place une coopération : le Consulat de France par l'intermédiaire de son représentant chargé de la coopération décentralisée, l'Institut français de Naplouse, le vice-ministre de l'Intérieur palestinien, le gouverneur de Naplouse, des militants pour la paix israéliens et palestiniens et de nombreux membres du comité populaire du camp. Pour les deux parties, l'objectif de la coopération envisagée est de développer des relations entre les Challois et les résidents du camp d'Askar afin d'agir pour la paix et le développement en favorisant les rencontres, d'apprendre à se connaître et à échanger et à témoigner. Comme le souligne Christine, « cette coopération a un but politique avéré : faire connaître ce que subissent depuis bientôt 65 ans les Palestiniens et favoriser des actions internationales pour la reconnaissance de la Palestine comme état souverain ».



Vue générale du camp d'Askar

(1) Christine Lander (Maire-adjointe), Gwenaëlle Mouton (Directrice du cabinet) et Frédéric Pay (Directeur du Pôle Culture de Paix)

Du vent dans les voiles

Le club de voile de Chalette, installé à la base de loisir du lac, a repris du service il y a quelques semaines. À cette occasion, Chalette Place Commune est allé à la rencontre du président du club, Florent Presles.

C.P.C. : Quelles sont les activités proposées par l'U.S.C. voile ?

Florent Presles : Le club de voile de Chalette propose dériveur, catamaran, planche à voile et paddle, une planche à rame debout. Le tout en initiation, découverte, perfectionnement et régates. Nous sommes ouverts à tous les niveaux de pratique. Pour les personnes souhaitant découvrir la voile, nous proposons des stages tout au long de l'année (les week-ends) ou au mois d'août, les quinze derniers jours du mois, pour une somme modique : 60 €, avec licence pour 10 heures de pratique.

C.P.C. : Qui peut pratiquer les activités, et à partir de quel âge ?

F.P. : Tout le monde peut pratiquer la voile, il suffit d'avoir entre 7 et 77 ans, et même plus selon la santé de la personne. Cette pratique est ouverte à tous, femmes, hommes et enfants. Quelques conditions sont néanmoins requises : savoir nager 25 mètres pour les mineurs et 50 mètres pour les adultes et, bien sûr, être en forme physiquement.

C.P.C. : Quels matériels sont proposés par le club ?

F.P. : Il y a un grand choix au sein de l'U.S.C. voile : dériveur de type Optimist, Open Bic, 420, 470, Jet, caravelle, catamaran de type New Cat 12 et Hobie cat 13, planche à voile de 3 m² à 6,5 m², paddle.

C.P.C. : Pour pouvoir enseigner la pratique de la voile, il y a besoin de diplômes. Quels sont les vôtres ?

F.P. : Je suis moniteur fédéral depuis 2007. Ce diplôme permet d'encadrer des activités et d'enseigner la voile dans un cadre associatif.

C.P.C. : Quels sont les projets pour cette année ?

F.P. : Pour 2013, nous prévoyons une sortie en mer avec les jeunes du club, des rencontres avec d'autres clubs (hors région), des cours de voile plus réguliers, et des régates départementales, régionales, nationales et internationales.

Patrice Avezard



Les contacts et les horaires

- Tous les week-ends et jours fériés de 14h à 19h. En juin, tous les soirs de 17h30 à 20h30. En juillet/ août, tous les soirs de 17h30 à 20h30 ainsi que les week-ends de 14h à 20h30
- uscvoile@gmail.com
- Site Internet : uscvoile.jimdo.com
- Téléphone : 02 38 85 92 95
- Mobile : 06 68 15 73 06

Visite du chantier du futur collège Pablo-Picasso

Celle-ci a eu lieu mercredi 10 avril. L'avancement du projet a été présenté à l'ensemble de la communauté éducative, enseignants et parents d'élèves, en présence d'élus locaux.

Depuis 1996, le Conseil général du Loiret a engagé un important programme d'investissement pour ses collèges. Selon Antoine Carré, vice-président du Conseil général, « 53 collèges du Loiret sont concernés sur les 56 existants. Aujourd'hui, 42 collèges ont été livrés sur les 53. C'est au tour du collège Pablo-Picasso d'être entièrement reconstruit sur la commune de Chalette pour un montant total de 20 570 000 euros. Il sera livré à la rentrée 2013 ». Cette opération de reconstruc-

tion permettra au collège actuel de doubler sa superficie, passant de 4 507 m² à 8 425 m², avec une capacité d'accueil allant jusqu'à 600 élèves. De même, chaque classe sera équipée du Wi-Fi et, à terme, d'un tableau blanc interactif. Pour le maire de la ville, Franck Demaumont, « les conditions d'accueil et de fonctionnement seront ainsi largement améliorées. Un collège neuf participe à la mise en valeur de l'acte éducatif qui se déroule à l'intérieur ».

Déborah Creff



Libre expression

Les propos tenus dans cette page n'engagent que leurs auteurs.

➔ Le Groupe des élus communistes :

L'importance du vivre ensemble

Le *Vivre ensemble* est un thème récurrent du débat politique en France. Aujourd'hui, avec la volonté politique de récupérer un électorat très à droite, le *Vivre ensemble* ne peut se réduire à l'intégration des personnes d'origines ou de confessions diverses, il suppose de dire non à toutes les discriminations.

Le *Vivre ensemble* se construit par la tolérance. Etre tolérant c'est accepter d'autrui qu'il pense ou agisse différemment, accepter des points de vue différents, des façons d'être dans le respect de l'égalité, dans un souci de compréhension, pour le meilleur des relations humaines. Cette tolérance se mesure par la capacité à s'ouvrir au dialogue par l'écoute et le respect.

Le *Vivre ensemble* à l'école, c'est apprendre à communiquer, à comprendre et respecter

les règles, construire ensemble un projet, accepter toutes les différences, apprendre à coopérer, savoir gérer un conflit sans violence ... Le *Vivre ensemble* est partie intégrante de l'instruction civique et de la morale dès l'école maternelle.

Et enfin, le *Vivre ensemble* est l'opposé de l'individualisme, il est lié aux valeurs de solidarité, c'est le lien social, l'élément essentiel de cohésion de la société. C'est pourquoi pour une collectivité, il est très important d'affirmer son soutien aux associations, acteurs essentiels de la vie sociale et de reconnaître leur rôle fondamental comme acteurs des solidarités au service des populations et d'un développement équilibré des territoires. C'est ce que nous tentons de faire à Chalette.

➔ Le Groupe des élus socialistes :

Conseillers départementaux

Les élus socialistes chalettois se réjouissent de l'adoption par l'Assemblée nationale du scrutin binominal pour l'élection des conseillers départementaux. Avec seulement 13,8% de femmes élues aux dernières élections cantonales, il était urgent d'agir afin d'y instaurer la parité. L'engagement du président de la République de garantir la parité dans les conseils départementaux est désormais tenu. Alors que la droite avait choisi, avec l'instauration du conseiller territorial, de rendre plus difficile l'accès des femmes aux mandats locaux, la gauche se place résolument dans le camp de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le scrutin binominal permet à la fois de garantir la parité et de maintenir la proximité des futurs conseillers départementaux avec les citoyens. Le redécoupage des cantons qu'il implique était une nécessité : la carte des cantons doit, depuis longtemps, être mise en adéquation avec l'évolution de la démographie de ces territoires afin que l'égalité des citoyens devant le suffrage universel soit garantie.

Le vote de ce projet de loi représente un progrès démocratique indéniable et illustre la détermination des législateurs à faire de la parité un élément central de la modernisation de nos institutions.

État civil :

Naissances :

NAAMANI Malik
FKIRI Elies
HAYRAN Nisa
KONE Fatima-Sophie
MALGHI Othmane

Mariages :

ALOUÏ Sofian et GRENET Christiane
PAVIE David et SIGURÉ Angélique

Décès :

AVEZARD EP BERTRAND Marguerite-
LENGLET Yves
NUNES ROMEIRO Viriato
CHAUVEAU ép. MIGUET Odette
DUPLAQUET ép. DARRONDEAU Micheline
DO NASCIMENTO PEREIRA Luis

Festival de l'enfant et de la famille les 24 et 25 mai au Complexe du Château-Blanc

Les 24 et 25 mai prochains, la Maison de la famille, avec l'ensemble de ses partenaires dont le Relais d'Assistantes Maternelles de Chalette, organise sa deuxième édition du *Festival de l'enfant et de la famille* sur le thème « Ensemble, vivons l'école ». De nombreux professionnels de l'enfance, de la famille, de l'école et de la culture animeront ces deux journées. Afin d'assurer l'accueil du public et des artistes, et d'aider à l'installation du matériel et à la promotion du festival, la Maison de la famille invite tous ceux qui seraient intéressés à se faire connaître au 02 38 98 05 48 ou par courriel à : maisondefamille@orange.fr

Brigitte Taleb

The poster for the 'Festival de l'enfant et de la famille' features a family (mother, father, and child) sitting at a table with books and educational materials. A yellow sticky note in the foreground reads: 'à noter dans vos agendas les 24 et 25 mai 2013 au complexe sportif du Château Blanc 15 rue de la Fontaine à Villemandeur'. A chalkboard in the background says 'Ensemble, vivons l'école!' and 'animations spectacles informations'. The bottom of the poster displays logos for various partners including Cézire, Relais d'Assistantes Maternelles, and the Maison de la famille.

Suite du Communiqué de presse sur l'incendie du restaurant sur le lac.

... En s'attaquant aux équipements structurants du Lac, c'est l'identité même de notre ville que ces criminels tentent de détruire.

Car ce magnifique espace, totalement gratuit, fierté de notre ville, profite à chaque Chalettois et, plus largement, à tous les habitants de notre canton et de notre agglomération, dans la diversité leurs attentes : jeux pour les enfants, promenades pour les familles, plage et baignade pour tous chaque été, espace convivial et gastronomique avec le Restaurant et la buvette de la plage, voile, nage en milieu naturel, éducation à l'environnement et pêche, lieu de rassemblements et de fêtes pour la vie associative et les habitants... La Base de Loisirs est devenue, depuis sa création, un lieu de vie majeur pour notre ville auquel les habitants sont très attachés.

En dégradant volontairement ces équipements, les auteurs de ces actes attaquent directement le bien commun de tous les habitants. En effet, au-delà de la Municipalité, ce sont toutes les Chalettoises et tous les Chalettois qui sont leurs principales victimes ! C'est inacceptable, et nous espérons que la Police Nationale, qui a lancé une grande enquête, pourra bientôt identifier les coupables.

Certains ne supportent manifestement pas que notre ville, ouvrière, labo-

rieuse, multiculturelle, se soit dotée d'une Base de Loisirs parmi les plus belles de France et ouverte à toutes et tous !

Aussi, face à ces gens manifestement décidés à nuire à Chalette, à son maire, à tous ses habitants, face à leur détermination à nous abaisser, nous outrager ou humilier notre ville, nous ne nous laisserons pas faire, nous refusons de courber l'échine !

Je suis déterminé à reconstruire au plus vite notre beau Restaurant sur le Lac, pour satisfaire les Chalettois, tous les clients et pour sauvegarder les emplois.

Et je vous annonce que dès aujourd'hui, nous travaillons à l'ouverture dans les prochaines semaines d'un restaurant provisoire de type guinguette sur la Plage de Chalette.

Son aménagement et le succès qu'il rencontrera seront la meilleure preuve qu'aucun Chalettois ne se laissera piétiner !

Franck DEMAUMONT,
Conseiller général,
Maire de Chalette-sur-Loing



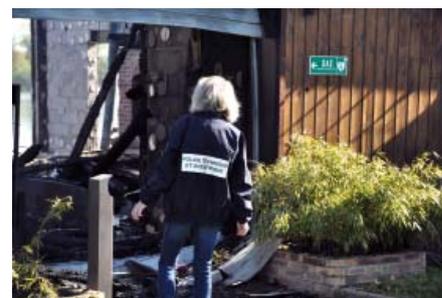
l'entrée du restaurant après l'incendie



le personnel du Restaurant sur le Lac



Le Maire s'entretenant avec le personnel du restaurant



la police scientifique en pleine investigation

À l'affiche



Fête de Chalette, au lac

Samedi 1^{er} juin / 21h

Concert de « L'Orchestre
National de Barbès »



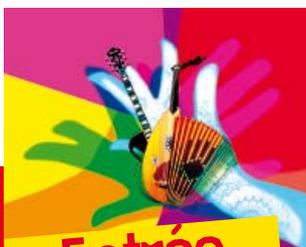
« L'Orchestre National de Barbès invite à un débat langoureux et ensoleillé sur l'identité internationale. Donner un appartement à l'O.N.B. et il en fait un loft, désintégrant à grandes salves de rythmes multiples tous les cloisonnements musicaux. Offrez-leur une scène et les musiciens y allument des feux de joie... Du rythme alaoui qui envoûte et invite à la danse au chaäbi algérois, ces musiciens offrent depuis 1995 ses plus belles pages au métissage musical et définissent, depuis le Maroc, l'Algérie et la France, une impertinente identité internationale. » Journal « Les inrockuptibles », mai 2010



En première partie / 20h Ni Queue Ni Tête



« C'est l'histoire d'un mec... de trois mecs, plutôt. Et d'une fille. Tous musiciens : eux guitaristes, chanteurs, batteur. Elle accordéoniste. Tous anciens potes de fac avant d'être musiciens dans un groupe de chanson française version festive. Une histoire d'amitié qui s'est muée des années plus tard en petite success story. Le Loiret est conquis, la région commence à découvrir de quel bois Ni Queue Ni Tête se chauffe. Le Hangar, la salle de concert de Chalette-sur-Loing, en résonne encore. En septembre dernier, Ni Queue ni Tête a gagné la finale du Labeltrempe 2012, le tremplin organisé par Radio Chalette ».
Journal La République du Centre » novembre 2012



Entrée
gratuite

Brèves

Cérémonie du 8 mai :

68^{ème} anniversaire de la Victoire des armées alliées sur l'Allemagne hitlérienne.
Rassemblement place Jean-Jaurès à 8 h 45
– Cérémonie au monument aux morts à 9 h.

Médiathèque :

- Animation « petits lecteurs » :
10 h 30 - 11 h 30 – mercredi 15 mai
- Animation « bébés lecteurs » :
10 h 30 - 11 h 30 – mercredi 29 mai

Ateliers informatiques de l'E.P.N. à la médiathèque :

Ils se déroulent tous les samedis à 16 h pour une durée d'1 h 30. La carte Agorame est obligatoire. Nécessité de se pré-inscrire auprès de Pierre Kister au 02 38 07 24 90.

- 4 mai (ordinateur – débutants – fichiers dossiers) ;
- 11 mai (Internet 1 – débutants) ;
- 18 mai (40 minutes - Facebook avec pré-requis : avoir un compte Facebook) ;
- 25 mai (Internet 2 – recherches) ;
- 1^{er} juin (traitement de texte 1) ;
- 8 juin (traitement de texte 2) ;
- 22 juin (traitement de texte 3) ;
- 29 juin (Email 1) ;
- 6 juillet (Email 2) ;
- 13 juillet (40 minutes - trucs et astuces) ;
- 20 juillet (Cloud-Drive applications - avec pré-requis : avoir un compte Gmail) ;
- 27 juillet (photos de vacances).

Foire aux particuliers du Bourg :

Judi 9 mai de 8 h à 18 h. 2 € le mètre linéaire. Inscription depuis le 15 avril au Service Vie des quartiers à la Maison des associations. Se munir d'une pièce d'identité. Tél. : 02 38 98 87 92.

Comité de quartier du Bourg :

Barbecue dimanche 16 juin à 12h au Centre Aragon. 12 € par personne. Inscription auprès d'Aurélia jusqu'au 5 juin au 02 38 98 87 92.

Concours des maisons et balcons fleuris :

Inscriptions à partir du 3 juin au Service Vie des quartiers au 02 38 98 87 92.

Bateau « Ville de Chalette » :

Dimanche 19 mai, croisière à prix réduit ouverte aux Challettois. Durée : deux heures, au départ de l'escale fluviale des trois canaux proche de la Maison de la Nature et de l'Eau. Navigation sur le canal du Loing, avec la traversée de Cepoy. Adulte : 7 € - Enfant : 5 € - Renseignements et réservations à la M.N.E. – tél. : 02 38 98 72 97.

Baignade de Chalette :

La baignade sera ouverte au public du 5 juillet au 1^{er} septembre, tous les jours de 12 h à 19 h 30.

SMIRTOM, Collecte des poubelles :

Compte tenu des jours fériés du mois de mai, les jours de ramassage des poubelles seront modifiés : les 1^{er} et 20 mai les jours de ramassage seront décalés d'une journée comme de coutume en pareille circonstance (jour férié), les 8 et 9 mai, pas de modifications, les agents de collecte travailleront – Toutefois les bureaux et déchetteries seront fermés.